

SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU 2 OCTOBRE 2014 À 10 HEURES

Centre administratif de la CUS – salle de réunion au 9^{ème} étage - STRASBOURG

Présents :

M. Jacques BIGOT, M. Bernard FREUND, M. Claude KERN, M. Eric KLÉTHI, Mme Anne-Pernelle RICHARDOT, M. Justin VOGEL, M. Jean-Marc WILLER, M. Etienne WOLF

Absents excusés : M. Yves BUR, M. Alain JUND

9-2014 Permis d'aménager lotissement « les tournesols » à Breuschwickersheim

Description de la demande

Le service départemental Aménagement, Urbanisme et Habitat du Conseil général du Bas-Rhin a transmis, pour avis, au Syndicat mixte pour le SCOTERS, une demande de permis d'aménager « les tournesols » à Breuschwickersheim déposée par la SCPIBR.

Le projet porte sur la réalisation d'un lotissement destiné à l'habitat. Le terrain d'assiette est de 22 512 m². 48 logements seront construits : 15 logements maisons en bande, 16 logements collectifs, 17 logements individuels. La surface plancher s'élève à 9 000 m². La densité sera d'un peu plus de 21 logements à l'hectare.

Le projet au regard du SCOTERS

La commune de Breuschwickersheim est membre de la Communauté de communes les Châteaux. C'est une commune qui doit produire du logement en fonction de ses besoins.

Au regard du SCOTERS, la proportion d'habitat intermédiaire ne doit pas être inférieure à 25 % dans les zones d'urbanisation future.

Au regard de la nécessité de gérer de façon économe le foncier la densité des opérations d'ensemble ne doit pas être inférieure à 20 logements à l'hectare.

*Le Bureau syndical
sur proposition du Président
après en avoir délibéré,
décide de faire part de l'avis suivant :*

Au regard des orientations du SCOTERS, la demande de permis d'aménager route de Strasbourg de Breuschwickersheim n'appelle pas de remarque particulière.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission à la Préfecture le **13 OCT. 2014**

La publication le **13 OCT. 2014**

Strasbourg, le **13 OCT. 2014**


Le Président
Jacques BIGOT